



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2009

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 05/06/2009

Le 12 juin 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Valérie Baudry, Daniel Arnoux, Dany Adam, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absents représentés : Mme Agnès Barbanchon par Mme Dominique Laurent  
M. Gilles Gaillard par Mme Pascale Adam

Absent : M. Angelo Cerqueira

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Inscription d'une délibération supplémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, inscrit à l'ordre du jour la délibération sur le rapport du délégataire du service de l'eau, compte tenu de la nécessité de délibérer avant le 30 juin de l'année.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2009

Le procès-verbal du 17 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

### Informations réglementaires

#### ① Désignation d'un avocat

Par décision du 31 mars 2009, le cabinet d'avocats CASADEI a été désigné pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête au Tribunal Administratif présentée par M. Olivier GARREAU et autres, relatif au permis de construire de la station d'épuration de l'île Arrault.

#### ② Marchés publics passés selon la procédure adaptée en 2008

Le Conseil Municipal est informé des achats et marchés conclus par la Ville dans le cadre de la procédure adaptée (instaurée par délibération n° 06/04/2004 du Conseil Municipal du 25 juin 2004) et des procédures formalisées déterminées par le nouveau code des marchés publics (marché négocié, dialogue compétitif, appel d'offres).

### Election d'un adjoint au maire

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 8 abstentions, désigne M. Jean-Claude Hennequin, candidat, adjoint au Maire.

### Rang de l'adjoint au maire nouvellement désigné

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 8 abstentions, décide que l'adjoint nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau le même rang que M. Joël Morio, à savoir premier adjoint au Maire.

### Election du deuxième titulaire représentant la commune à la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 8 abstentions, désigne M. Jean-Claude Hennequin, deuxième titulaire représentant la commune à la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

**Demande de garantie d'emprunts : Habitat et Humanisme**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la garantie d'emprunts demandée par la société foncière Habitat et Humanisme pour un montant de 17 500 € sur 22 ans.

**Mise en œuvre du paiement en ligne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Trésorerie pour la mise en œuvre du paiement en ligne.

**Admission en non valeur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur d'un ensemble de titres pour une somme totale de 331,12 €.

**Actualisation des tarifs municipaux**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, se prononce favorablement sur les tarifs municipaux 2009-2010, en les augmentant de 1 % par rapport à 2008 (inflation constatée en 2008, hors tabac)

**Restaurant scolaire**

1 ticket enfant	3.23 €
1 ticket personnel communal	3.48 €
1 ticket enseignant subventionné	4.60 €

**Ecole d'initiation Sportive Municipale**

Participation familiale pour l'Ecole d'Initiation Sportive Municipale

1er enfant	9.75 €
2ème enfant	7.98 €
3ème enfant	6.26 €

**Garderie périscolaire mensuelle**

Matin 7 h 30 à 8 h 30 :	1,46 € la fréquentation
	7,30 € de 5 à 10 fréquentations
	10.25 € au-delà

Soir 16 h 30 à 18 h 30	2,92 € la fréquentation
	14,60 € de 5 à 10 fréquentations
	20.50 € au-delà

tarif dépassement horaire (par 1/4 d'heure)	2,00 €
---	--------

**Cœur de Ville : demande de subvention à la Région**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, autorise le Maire à déposer une demande de subvention au taux maximum de 40 % pour les acquisitions, études, travaux que la ville sera amenée à engager pour la réalisation du cœur de ville de St Pryvé.

**Réhabilitation de la Trésorerie – Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, autorise le Maire à déposer un dossier préalable au lancement d'une campagne de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation et la mise en valeur du domaine de la Trésorerie.

**Convention avec le St Pryvé St Hilaire Football Club pour la mise à disposition des minibus à titre gratuit**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des minibus à intervenir avec le St Pryvé St Hilaire Football Club.

**Vente d'un bien de la ville : garage place Clovis**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à céder le garage place Clovis.

**Indemnité de pose de bracelet lors de la mise en bière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure l'indemnité de pose de bracelet de mise en bière et la fixe à 14 €.

**Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de St Pryvé St Mesmin**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention de 90 € à l'amicale des sapeurs pompiers de St Pryvé St Mesmin en vue de l'acquisition de deux tenues pour habiller des enfants participant à des manifestations.

**Adoption de la charte de qualité comptable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la charte de qualité comptable à intervenir avec le Trésorier Principal.

**Indemnités aux stagiaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité, sur la base de 25 % du SMIC, à :

- Alicia Hémar, stagiaire au service des Sports du 6 avril au 26 juin 2009 : 532,87 € bruts.

**Redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe au maximum, soit 0,035 € le montant retenu pour le calcul de la redevance, par mètre de canalisation gaz de la commune, pour une longueur de 25 254 m, en 2009, en application de la formule suivante :

$$PR = [(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}] \frac{I_1}{I_0}$$

soit 1 044,40 €,

- décide d'appliquer annuellement le dernier index ingénierie connu pour le calcul de la redevance révisée.

**Service public de l'eau – Rapport du délégataire du service de l'eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du délégataire du service de l'eau pour l'année 2008.

**ZAC du Clos Aubert – Avenant n° 2 à la concession d'aménagement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- reporte au 31 décembre 2009 la date de réalisation des conditions suspensives prévues initialement au plus tard le 31 décembre 2008,
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement de la ZAC du Clos Aubert.

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet ECO L'EAU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au taux maximum de 50 %, dans le cadre du projet « éco l'eau ».

**Rapport de la commission d'accessibilité**

M. Cypel présente la synthèse des travaux réalisés par les sous-commissions et la commission et les recommandations qui en découlent pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la commune.

**Deuxième Marché des Saveurs – Tarif de l’emplacement**

Les 10 et 11 octobre prochains se déroulera le IIème Marché des Saveurs à la Salle des Fêtes de St Pryvé. Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 contre, fixe à 50 € pour les 2 jours le tarif unique de l’emplacement des exposants.

**Deuxième Marché des Saveurs – Fixation du prix du ticket de tombola**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 contre, fixe le prix du ticket de tombola à 0,50 €.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 18 septembre 2009 à 20 h 30, salle Roger Toulouse.

Fin à 22 h 10.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 12 juin 2009  
Le Maire,

Thierry COUSIN